



Photo : VALTOM

## AIDER À RÉALISER

### « AGIR POUR MOINS DE DECHETS » : UN PROGRAMME POUR REDUIRE SES DECHETS DANS LE PUY-DE-DOME

Regroupant toutes les collectivités du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire chargées de l'élimination des déchets ménagers (sauf Thiers Communauté) soit 540 communes et près de 654 000 habitants, le VALTOM est chargé de concevoir, exploiter les installations en vue du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que du stockage des déchets ultimes.

Le déchet le plus facile à traiter étant encore celui que l'on ne produit pas, le VALTOM a très rapidement pris un certain nombre d'initiatives pour favoriser la prévention des déchets produits sur son territoire telles que l'édition d'un guide de la prévention, la mise au point d'un cartable « éco-responsable » ou la diffusion de composteurs de jardin.

Pour renforcer son action, le VALTOM a décidé en 2007 de s'engager dans la mise en œuvre d'un programme territorial de prévention des déchets « Agir pour moins de déchets » et, pour en assurer l'animation, de recruter un Chargé de Mission Prévention avec le soutien financier du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de l'ADEME.

## Description et bilan du programme

---

Le programme « Agir pour moins de déchets » structuré autour de 4 axes stratégiques d'actions a été l'occasion, grâce à une méthode de travail participative et à la mise en place d'outils collaboratifs, de mobiliser les différents acteurs du territoire pour qu'ils s'engagent concrètement dans des actions de prévention.

### Axe 1 : les ménages

Le programme a permis de :

→ renforcer les actions de promotion du compostage domestique. Près de 27 000 foyers ont été équipés en bacs à compost soit 91% de l'objectif fixé par le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme ;

→ expérimenter en partenariat avec l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et l'Immobilier Social) le compostage en pieds d'immeubles sur 4 sites tests, représentant 151 logements. 30 à 90% des locataires ont adhéré à la démarche permettant de fabriquer du compost pour le fleurissement de leur résidence ;

→ tester l'impact des gestes de prévention de déchets proposés dans le cadre de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ». 103 foyers soit 299 personnes concernées ont mis en œuvre, du 15 mars au 15 juin 2009, 3 des 10 gestes de prévention et réduit de 35% leur production d'ordures ménagères résiduelles et de 25% leurs déchets d'emballages, journaux et magazines.

### Axe 2 : les jeunes

Le programme a permis, en partenariat avec l'Inspection Académique et le CREEA (Collectif Régional de l'Education à l'Environnement de l'Auvergne), de favoriser la mise en place de projets pédagogiques autour de la prévention des déchets.

6 projets portés par 5 écoles primaires et un lycée ont ainsi pu bénéficier d'un soutien méthodologique et financier pour l'année scolaire 2008/2009. 20 écoles primaires, 1 collège et 3 lycées ont participé à l'opération « Ecoles Témoins » destinée à tester la mise en place de gestes de prévention des déchets au niveau de la vie scolaire.

Près de 200 élèves de 5 écoles primaires et d'un collège ont pu bénéficier au cours de la Semaine de la Réduction des Déchets 2008, d'animations pédagogiques autour de la consommation éco-responsable et de la prévention des déchets réalisées par les animateurs du CREEA.

### Axe 3 : acteurs éco et socioculturels

Le programme a été l'occasion de mobiliser les représentants des acteurs socio-économiques du territoire sur les enjeux écologiques de la prévention des déchets mais aussi socio-économiques. Il a notamment été décidé de réaliser un annuaire dématérialisé de la prévention des déchets pour faire connaître les différents acteurs du territoire proposant des produits et/ou services permettant de réduire la production de déchets.

### Axe 4 : les élus et les collectivités

Le programme a été l'occasion à travers différentes manifestations de sensibiliser les élus du territoire aux problématiques et enjeux de la prévention des déchets. Près d'une centaine d'élus ont ainsi pu assister au séminaire puis au forum de la prévention organisés en décembre 2008 et mai 2010. Ces temps forts de rencontres ont permis de favoriser l'échange d'expériences et de nouer des partenariats opérationnels entre les différents acteurs du territoire. Une convention de partenariat a ainsi été signée entre le VALTOM et l'OPHIS pour étendre à 54 autres résidences (soit au total 4 200 logements) la pratique du compostage en pieds d'immeubles.

---

Maîtres d'ouvrage : VALTOM (Clermont-Ferrand – 63)

Coût : 230 000 €

Subventions : 70 %

ADEME, Conseil Général du Puy-de-Dôme